

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **4 juillet 2022**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Gilles Payer et Raymond Bisson

Ont motivé leur absence : Messieurs Michel Longtin et Noël Picard

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la réunion**
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
- 2. Finance**
 - 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs au 30 juin 2022
 - 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 juin 2022
 - 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2022
 - 2.4 Affectation du surplus libre 2021
 - 2.5 Écriture de budget révisé
- 3. Dossier mines**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Période de questions**
- 6. Département de l'Administration**
 - 6.1 Annexe III Correspondances
 - 6.2 Reddition de compte PRABAM
 - 6.3 Congrès de la FQM-Remboursement des frais inhérents pour madame Denise Corneau et monsieur Gilles Payer
 - 6.4 Demande d'aide financière au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités
 - 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-05 relatif à une dépense et un emprunt de 250 000\$ pour l'achat d'une rétrocaveuse
 - 6.6 Appel d'offres public AOP 2022-05 TP acquisition d'une rétrocaveuse
- 7. Département de la gestion des ressources humaines**
 - 7.1 Départ au poste d'adjointe, direction générale, greffe et communications
 - 7.2 Embauche occasionnelle- Tâches administratives et greffe
 - 7.3 Affichage du poste d'adjointe, direction générale, greffe et communications
 - 7.4 Nomination au poste de chauffeur-journalier
- 8. Département de l'Hygiène du milieu**
- 9. Département des Travaux publics**
 - 9.1 Compte—rendu du département
- 10. Département de la Sécurité publique**
 - 10.1 Compte—rendu du département
 - 10.2 Embauche de deux pompiers

10.3 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Rapports de département

11.2 Défi pissenlits pour protéger les pollinisateurs

11.3 Reddition de compte-Station de lavage

11.4 Modification quinquennale des règlements d'urbanisme

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Formation sauvetage nautique-Traversée du lac Simon

12.3 Mise à jour du Protocole d'entente Raid Pulse

12.4 Mise à jour de l'autorisation de la tenue du Raid Pulse

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

14.1 Demande de la Fabrique-Remboursement de frais pour achat de hot-dogs.

14.2 Tournoi de golf des maires

14.3 Tournoi de golf Atelier FSPN

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la séance

1. Ouverture de l'assemblée

2022-07-20269
Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18 h 35

Adoptée.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-07-20270
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 6 juin 2022

2022-07-20271
Lecture et adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 6 juin 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2022-07-20272
Adoption des comptes fournisseurs au 30 juin 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer 30 juin 2022 pour un montant total de 331, 992,07 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23951 à 24012
- Les paiements directs 500911 à 500937
- Les prélèvements 5873 à 5895

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juin 2022

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin 2022 pour une dépense totale de 77 219,71 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2022

2022-07-20273
Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2022

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 juin 2022 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

2.4 Affectation du surplus libre 2021

2022-07-20274
Affectation du surplus libre

CONSIDÉRANT que la municipalité peut affecter des sommes provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté à des fins précises ;

CONSIDÉRANT des besoins aux services des citoyens dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2021 s'élève à 722 833.23 \$.

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte à même l'excédent de fonctionnement non affecté les sommes suivantes :

- Surplus affecté – Sécurité publique - Service premiers répondants 40 000 \$
- Surplus affecté – Hygiène du milieu - Service de compostage 25 000 \$
- Surplus affecté – Hygiène du milieu - Réfection chambre aqueduc 40 000 \$
- Surplus affecté – Infrastructure - Plan de gestion des bâtiments 15 000 \$

Adoptée.

2.5 Écriture de budget révisé

2022-07-20275 Écriture de budget révisé
--

Il est résolu à l'unanimité

QUE l'écriture numéro 957 soit approuvée pour le budget révisé au 30 juin 2022.

Adoptée.

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de juillet 2022 ».

6.2 Reddition de compte PRABAM

2022-07-20276 Reddition de compte PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Duhamel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité de Duhamel entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

Adoptée.

6.3 Congrès de la FQM-Remboursement des frais inhérents

2022-07-20277

Congrès de la FQM- Remboursement des frais inhérents pour madame Denise Corneau et monsieur Gilles Payer

CONSIDÉRANT QUE du 22 au 24 septembre 2022 se tiendra le 80^e congrès annuel de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre plusieurs sujets d'intérêt pour notre municipalité ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE madame Denise Corneau et monsieur Gilles Payer soient autorisés à y participer ;

QUE soient remboursés les frais d'inscription, les frais de déplacement en covoiturage ou à 50 %, ainsi que de séjour des membres du conseil qui participeront à ce congrès sur présentation de pièces justificatives ;

Adoptée.

6.4 Demande d'aide financière / Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités

2022-07-20278

Demande d'aide financière au programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre un programme gestion des actifs pour une aide financière allant entre 80 % et 90 % ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet, entre autres choses, de collecter des informations utiles permettant de mieux gérer les infrastructures routières municipales et de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau a offert ses services dans le cadre de ce projet afin, entre autres, d'évaluer nos infrastructures routières, de déterminer les différentes activités d'entretien requises selon leurs états, d'établir les coûts préliminaires des projets à long terme, et ce, au montant estimé de 24 800 \$, avant taxes ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'élaboration d'un plan décennal pour la gestion des actifs municipaux en infrastructures routières ;

QUE la municipalité de Duhamel s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Procéder à l'inventaire des actifs en infrastructures routières, à l'évaluation de leur état actuel, à la détermination des interventions possibles
- Formation des élus, et directeur de voirie

QUE la municipalité consacre 3980 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet;

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour l'élaboration d'un plan décennal pour la gestion des

actifs municipaux en infrastructures routières au montant évalué à 24 800 \$, conditionnel à l'obtention de la subvention de la FCM ;

ET QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel désigne Madame Julie Ricard, directrice générale, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs audit projet ;

Adoptée.

**6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2022-05
Dépense et emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse**

Mme Marie-Céline Hébert, conseillère, présente le projet de règlement 2022-05 ayant principalement pour objet un d'emprunt décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'une rétrocaveuse et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

6.6 Appel d'offres public AOP 2022-05 TP acquisition d'une rétrocaveuse

2022-07-20279
Appel d'offres public AOP 2022-05 TP acquisition d'une rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une rétrocaveuse est prévu au plan de remplacement de la Municipalité pour 2023;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2022-05 TP pour l'acquisition d'une rétrocaveuse ;

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Départ au poste d'adjointe, direction générale, greffe et communications

2022-07-20280
Départ de l'employée 13-04 au poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Hotte a remis sa démission au poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de l'employé No 13-04 au poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications, prenant effet le 7 juillet 2022 ;

QUE toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

QU'une lettre de remerciements pour les bons services soit envoyée à l'employée.

Adoptée.

7.2 Embauche occasionnelle - Tâches administratives et greffe

2022-07-20281
Embauche occasionnelle - Tâches administratives et greffe

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent l'embauche occasionnelle de madame Claire Blais pour la réalisation de tâches administratives et de greffe, et ce, pour une période indéterminée, selon le besoin au poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications, à raison d'un maximum de 37,5 heures par semaine ;

QUE Mme Julie Ricard, directrice générale, et M. David Pharand, maire, soient autorisés à signer une entente et à en négocier les termes et conditions.

Adoptée.

7.3 Affichage du poste d'adjointe administrative à direction générale, greffe et communications

2022-07-20282
Affichage du poste d'adjointe administrative à direction générale, greffe et communications

CONSIDÉRANT la démission de l'employé numéro 13-04 au poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications, effective le 7 juillet 2022 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil entérinent l'affichage du poste d'adjointe administrative à la direction générale, greffe et communications, selon les règles d'affichage en date du 22 juin 2022.

Adoptée.

7.4 Nomination au poste de chauffeur-journalier

2022-07-20283
Nomination au poste de chauffeur-journalier

CONSIDÉRANT la récente embauche de M. Simon Potvin comme journalier ;

CONSIDÉRANT la réussite de l'examen de conduite de catégorie classe 3 Par M. Simon Potvin à la suite de son embauche ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Simon Potvin d'occuper les fonctions de chauffeur-journalier et la recommandation du Comité de sélection de lui offrir ce poste ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent la recommandation du Comité de sélection et nomment M. Simon Potvin chauffeur-journalier, conformément à l'échelon 2 de la classe 6 de la convention collective en vigueur, à compter du 27 juin 2022.

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Mme Marie-Céline Hébert présente le rapport du département des travaux publics.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Mme Marie-Céline Hébert présente le rapport du département des incendies.

10.2 Embauche de deux pompiers

2022-07-20284
Embauche de deux pompiers

CONSIDÉRANT la réception de la candidature des employés M. Andrew Di Corpo et de M. Simon Potvin aux postes de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité publique, M. Benoit Fiset à l'effet de retenir ces candidatures ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil accepte la recommandation de M. Benoit Fiset, directeur du service de sécurité publique et embauche M. Andrew Di corpo et M. Simon Potvin en tant que pompier à l'essai pour une période de probation de 3 mois, conditionnellement à l'obtention d'un dossier exempt d'antécédents judiciaires et d'un bilan de santé favorable.

QUE les frais liés au bilan de santé et aux antécédents judiciaires ainsi qu'aux déplacements pour ceux-ci seront remboursés par la Municipalité.

Adoptée.

10.3 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne

2022-07-20285
Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour une année, et ce, à compter du mois d'août 2022, et que la cotisation annuelle de 170,00 \$ soit payée.

Adoptée.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Mme Marie-Céline Hébert donne le compte-rendu du département.

11.2 Défi pissenlits pour protéger les pollinisateurs

2022-07-20286
Défi pissenlits pour protéger les pollinisateurs

CONSIDÉRANT le mouvement « Défi pissenlits » du mois de mai 2022 et militant pour un mois sans tondeuse afin de protéger les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec qui définit les « *Mauvaises herbes* » comme suit : *Végétation et résidus de végétation telle que pissenlit, digitale, gazon et tout autre type de végétation du genre sur le sol dépassant 15 cm de hauteur;*

CONSIDÉRANT l'article 14 dudit règlement SQ 21-003 qui stipule entre autres, que « *Constitue une nuisance le fait par un propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de ne pas entretenir son immeuble ainsi que l'immeuble de la municipalité se situant entre un chemin public et son immeuble de manière à ce que de mauvaises herbes s'y retrouvent* »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-197 de la Municipalité de Ripon, par laquelle elle s'adresse au *Comité sur la biodiversité* de la MRC de Papineau afin que ledit Règlement sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part à ce « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon adresse également à toutes les municipalités locales de la MRC de Papineau, une demande d'appui à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Duhamel confirme son appui à la Municipalité de Ripon dans sa demande auprès de la MRC de Papineau afin que le Règlement numéro SQ 21-003 sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part au « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

Adoptée.

11.3 Reddition de compte-Station de lavage

2022-07-20287
Reddition de compte Station de lavage

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le MFFP pour la station de nettoyage d'embarcations via le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative au montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que l'inauguration officielle de la station a eu lieu le 15 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux pour la station de nettoyage des embarcations s'élèvent à un montant net de 23 891 \$;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil confirment la réalisation du projet de station de nettoyage des embarcations ;

QUE la participation du fonds général de la Municipalité soit de 8 891 \$.

Adoptée.

11.4 Orientations des membres du Conseil municipal - modifications quinquennales des règlements d'urbanisme

2022-07-20288
Orientations des membres du Conseil municipal quant aux modifications quinquennales des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT le travail d'analyse de la réglementation d'urbanisme effectué par le département de l'urbanisme et le comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le département de l'urbanisme et le CCU au Conseil municipal quant aux modifications à faire dans la réglementation urbanistique actuelle ;

CONSIDÉRANT QU'un document de travail a été déposé aux membres du Conseil détaillant les recommandations de modifications aux règlements urbanistiques ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Anabelle Drew, technologue professionnelle, pour l'accompagnement dans la modification des règlements urbanistiques ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil acceptent les recommandations contenues dans le document de travail déposé par le département de l'urbanisme quant aux modifications urbanistiques proposées et en fassent leurs orientations à soumettre à la technologue professionnelle.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Formation sauvetage nautique-Traversée du lac Simon

2022-07-20289
Formation sauvetage nautique-Traversée du lac Simon

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de la traversée du lac Simon, organisée par la Corporation des loisirs de Papineau et qui aura lieu en août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Lac-Simon devra former du personnel en sauvetage nautique pour l'événement ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le versement d'un don de 1000 \$ à Lac-Simon pour la formation en sauvetage nautique de son personnel à titre de contribution.

Adoptée.

12.2 Mise à jour du Protocole d'entente Raid Pulse

2022-07-20290
Mise à jour du Protocole d'entente Raid Pulse

CONSIDÉRANT le report du triathlon du Raid Pulse en raison de l'état des sentiers après une forte tempête au 27 août 2022 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale, à signer la mise à jour du protocole d'entente avec Raid Pulse.

Adoptée.

12.3 Mise à jour de l'autorisation de la tenue du Raid Pulse

2022-07-20291
Mise à jour de l'autorisation de la tenue du Raid Pulse

CONSIDÉRANT le report du triathlon du Raid Pulse en raison de l'état des sentiers après une forte tempête au 27 août 2022 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le report de l'événement Raid Pulse au 27 août 2022.

Adoptée.

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Demande de la Fabrique- Remboursement de frais pour achat de hot-dogs.

2022-07-20292
Demande de la Fabrique- Remboursement de frais pour achat de hot-dogs

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil remboursent un montant de 399 \$ à la Fabrique pour l'achat de hot-dogs pour la bénédiction des motos qui aura lieu le 17 juillet 2022.

Adoptée.

14.2 Tournoi de golf des maires

2022-07-20293
Tournoi de golf des maires

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent trois élus, soient messieurs Longtin, Picard et Bisson à participer au tournoi des maires de la MRC de Papineau qui aura lieu le 10 septembre 2022 au Club de Golf Royal Papineau à Notre-Dame-de-la-Salette pour un montant de 150 \$ par joueur.

Adoptée.

14.3 Tournoi de golf Atelier FSPN

2022-07-20294
Tournoi de golf Atelier FSPN

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil autorisent le don de 200 \$ en formule *Partenaire trou* pour le tournoi de golf au profit de l'Atelier FSPN qui aura lieu le 12 août 2022.

Adoptée.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-20295
Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 19 h 56.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et greffière-trés.